Malheur à celui qui parle et ment pour faire rire les gens ! Malheur à lui ! Malheur à lui !

Mu’âwiyah ibn Ḥaydah (qu’Allah l’agrée) relate que Le Prophète (sur lui la prière et le salut) a dit : « Malheur à celui qui parle et ment pour faire rire les gens ! Malheur à lui ! Malheur à lui ! »

[Bon] [Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par An-Nassâ'î - Rapporté par Abû Dâwud - Rapporté par Aḥmad]

Il y a dans ce hadith une sérieuse mise en garde ainsi qu’une menace de destruction à l’encontre de celui qui utilise le mensonge pour faire des plaisanteries ou faire rire les gens. Ceci fait partie des choses les plus viles qui soient et l’interdiction n’en est que plus stricte. Cela fait aussi partie des mauvais comportements dont le croyant doit s'éloigner et se débarrasser. Il doit purifier sa langue du mensonge, dans n’importe quelle situation, hormis les situations permises par Le Législateur. En outre, tout comme il est formellement interdit de dire des mensonges pour plaisanter, il est aussi interdit pour ceux qui écoutent ces mensonges d’y prêter l’oreille en connaissance de cause. Plutôt, il est obligatoire pour eux de désapprouver le menteur.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5519

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee